

Montréal, le 22 septembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative à la
planification du comportement du réseau de transport en cas de
perturbation géomagnétique
Norme : TPL-007-3
Dossier de la Régie : R-4123-2020**

Chère consœur,

Le 11 mai 2020, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande d'adoption de la norme de fiabilité relative à la planification du comportement du réseau de transport en cas de perturbation géomagnétique.

Par la présente, la Régie confirme la tenue d'une séance de travail le **24 septembre 2020 à compter de 13h:00** par conférence Webex initiée par le Coordonnateur.

Cette séance de travail aura pour objet principal l'examen de l'exigence E7 de la norme.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd